

NEGRI Edouard, né le 1 Avril 1892 à Ajaccio (Corse), marié, trois enfants demeurant 7, Rue du Lac Cannes.

Engagé volontaire, le 29 Septembre 1911, au 6^e Groupe d'Artillerie d'Afrique, brigadier le 29 Mars 1912 et Maréchal des Logis le 9 Décembre de la même année.

Parti comme volontaire au Maroc en Mai 1913 et dès le mois de Juin prend part aux combats de la colonne du Général Coudin. Jusqu'à la fin de 1918 participera, avec une section d'artillerie aux différentes opérations des groupes mobiles des régions de Taza, Kasbah Tadla- Kénifra etc... En 1919, affecté à l'Etat-Major de l'Artillerie du Maroc et en 1926, prend sa retraite comme Adjudant Chef.

Le 1er Novembre 1926, nommé Secrétaire de Police au Commissariat Central de Cannes, après concours (N^o 1 sur 28 candidats). Au mois de Février 1927 obtient son certificat d'aptitude à l'emploi d'Inspecteur de Police Mobile ou Spéciale, mais ne peut être classé en raison de sa taille 1 m 75 au lieu de 1 m 70 (Classement au titre d'emploi réservé)

Au mois d'Avril 1935 cette question de taille ayant été supprimée, nommé Inspecteur de Police Mobile à Lille (Nord). Demissionnaire après son installation dans ses fonctions parce que désavantagé au point de vue traitement. Ce dernier était de 16.000 comme Secrétaire à Cannes et de 11.500 frs à la Police Mobile. Les 8 années passées à la Police de Cannes n'entrant pas en ligne de compte. Reprend sa place de Secrétaire à Cannes/

Le 8 Décembre 1940, relevé de ses fonctions et admis à faire valoir ses droits à la retraite par le Président de la Commission Municipale, Me BLANCHARDON, installé le 1er Décembre 1940 par le Gouvernement de Vichy, avec comme motifs: Insuffisance professionnelle- Faute grave dans le service-mauvais esprit- Pourtant mon dossier ne contenait aucune punition, ni même un blâme. Durant les 15 années de Services à la Police j'ai eu 2 jours d'indisponibilité de maladie. D'autre part le 8 Novembre 1940, M. BOUPAT, alors Commissaire Central m'accordait 8 jours de permission dont je n'avais pu bénéficier pour des raisons de service, au cours de l'année 1939, à TITRE EXCEPTIONNEL et PERSONNEL.

En réalité j'étais victime du P.P.F. dont BLANCHARDON était le Chef indiscutable à Cannes. Je ne voulais pas adhérer à la Légion et je m'y suis toujours refusé parce que dès le début j'avais compris que la Légion n'était en réalité qu'un organisme du P.P.F., parti politique qui subsistait toujours, malgré la parole du sinistre Philippe PÉTAIN qui disait avoir supprimé tous les partis politiques. Il commençait à nous mentir LUI qui avait horreur du mensonge qui nous avait fait tant de mal. J'étais victime de mes sentiments de gauche, entièrement Républicains, n'ayant jamais dérogé aux principes de 89.

D'autre part, mon Commissaire de Police, M. AUTRIVE, avec lequel j'étais depuis plus de deux ans, n'avait même pas été consulté au sujet de ma révocation. Il ne s'est pas gêné pour réprover cette mesure auprès des Autorités. D'ailleurs au moment de son départ de Cannes, en 1942, M. AUTRIVE n'a pas caché ses sentiments d'estime à mon égard en disant devant plusieurs journalistes " Je souhaite de revenir dans la Région comme Chef de Service et de vous avoir comme collaborateur."

Depuis 1940 je n'ai jamais cessé de participer à la Résistance, et dans l'organisme M.U.R. je m'occupais particulièrement des renseignements sur la Police.

Arrêté à Cannes par la Gestapo, le 2 Août 1944 et enfermé à la Villa Montfleury, j'ai réussi par miracle à m'évader le 15 Août à 21 heures au moment de l'assassinat des 11 prisonniers qui restions dans les geôles de la Villa. La jeune "Conchita" a été assassinée à côté de moi et en m'enfuyant j'ai essuyé une dizaine de coups de revolver. Une seule balle m'a éfluré la tête derrière l'oreille gauche.

Actuellement et malgré que nous ayons été délivré depuis un mois et demi, il m'est pénible de n'avoir pu obtenir au moins ma réintégration dans mes fonctions.

On argue, paraît-il, des difficultés ADMINISTRATIVES, du fait que lors de ma révocation j'appartenais à la Police Municipale et qu'actuellement c'est Police d'Etat. Pourtant j'ai bien été nommé dans les cadres de la Sureté Nationale et il ne tenait qu'à moi d'y rester.

Pendant ce temps certains Policiers verreux, Caméléons notoires qui ont su nager sous tous les régimes sont en fonctions et ont même acquis de l'avancement. Tandis que durant ces quatre années, afin de nourrir ma famille et ne voulant à aucun prix manger du pain "BOCHE" j'ai dû aller faire le pêcheur; à l'âge de 48 ans,

A titre documentaire, je dois ajouter que je me suis présenté trois fois au cours des années 1929 et 1930 à l'examen de Commissaire de Police et que j'ai échoué. Toutefois, lors du dernier examen, les Membres de la Commission et plus particulièrement le Commissaire de Police, M. SORST donnait ma réussite à l'examen comme presque certains.

